

773-20061207

député de Westmount - Saint-Louis

PROJET DE LOI N° 213 AUTEUR: M. Jacques Chagnon,

TITRE : Loi concernant l'Institut de recherches cliniques de  
Montréal

- Présentation le : 2006-11-15

Consultations gén. ou part. à la    le   

Dépôt du rapport de commission:   

Motion de scission le :   

Motion de report le :   

- Adoption du principe le : 2006-12-14

Étude détaillée à la CAS le 2006-12-06

- Dépôt du rapport de Commission le : 2006-12-07 AM (4)

Si amendement(s) en Commission : oui  non  Si amendement au titre : oui  non

Si amendement(s) transmis en vertu de l'article 252 : oui  non

de M    (... articles amendés)

de M    (... articles amendés)

de M    (... articles amendés)

- Prise en considération du rapport le :   

Amendements transmis en vertu de l'article 252 et qui ont été adoptés :

de M   

de M   

de M   

Si amendement(s) en vertu de l'article 257 : oui  non  (... articles amendés)

- Adoption du projet de loi le: 2006-12-14

- Sanction du projet de loi le: 2006-12-14 (2006, c. 71)

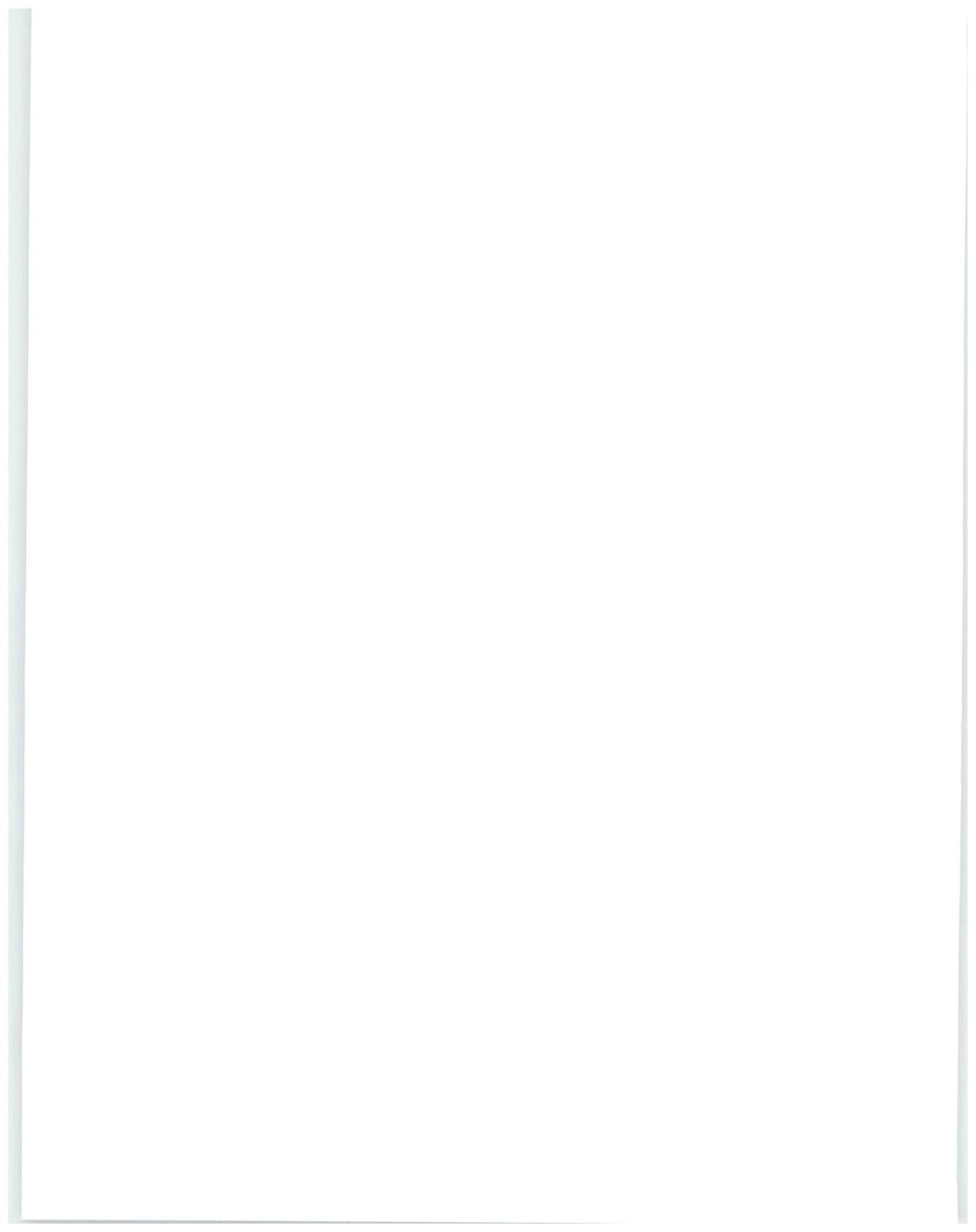
\*\*\*\*\*

Motion de suspension des règles présentée le :   

Feuille de temps jointe sur:   

Feuille de vote jointe sur:   

Autres:



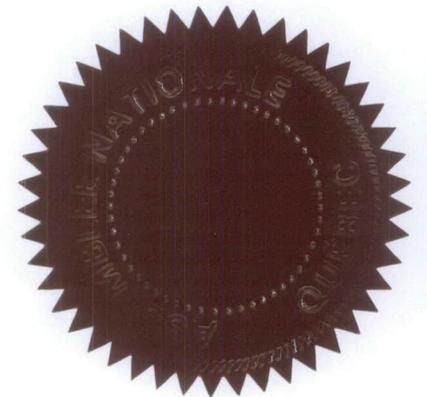


TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE - DEUXIÈME SESSION

Commission des affaires sociales

PROCÈS-VERBAL

Séance du 6 décembre 2006



Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 213,  
*Loi concernant l'Institut de recherches cliniques de Montréal*  
(Texte adopté avec des amendements)



## PROCÈS-VERBAL

### Commission des affaires sociales

Séance du mercredi 6 décembre 2006

Mandat : Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 213, *Loi concernant l'Institut de recherches cliniques de Montréal*. (Ordre de l'Assemblée, le 15 novembre 2006)

#### Membres présents :

- M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce), président de la Commission
- M. Chagnon (Westmount–Saint-Louis), proposeur du projet de loi
- Mme Charest (Rimouski)
- M. Couillard (Mont-Royal), ministre de la Santé et des Services sociaux
- Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve), porte-parole de l'opposition officielle en matière de santé, en remplacement de M. Bouchard (Vachon)
- Mme James (Nelligan)
- Mme L'Écuyer (Pontiac)
- M. Paquin (Saint-Jean)

#### Témoin (par ordre d'intervention) :

De l'Institut de recherches cliniques de Montréal :

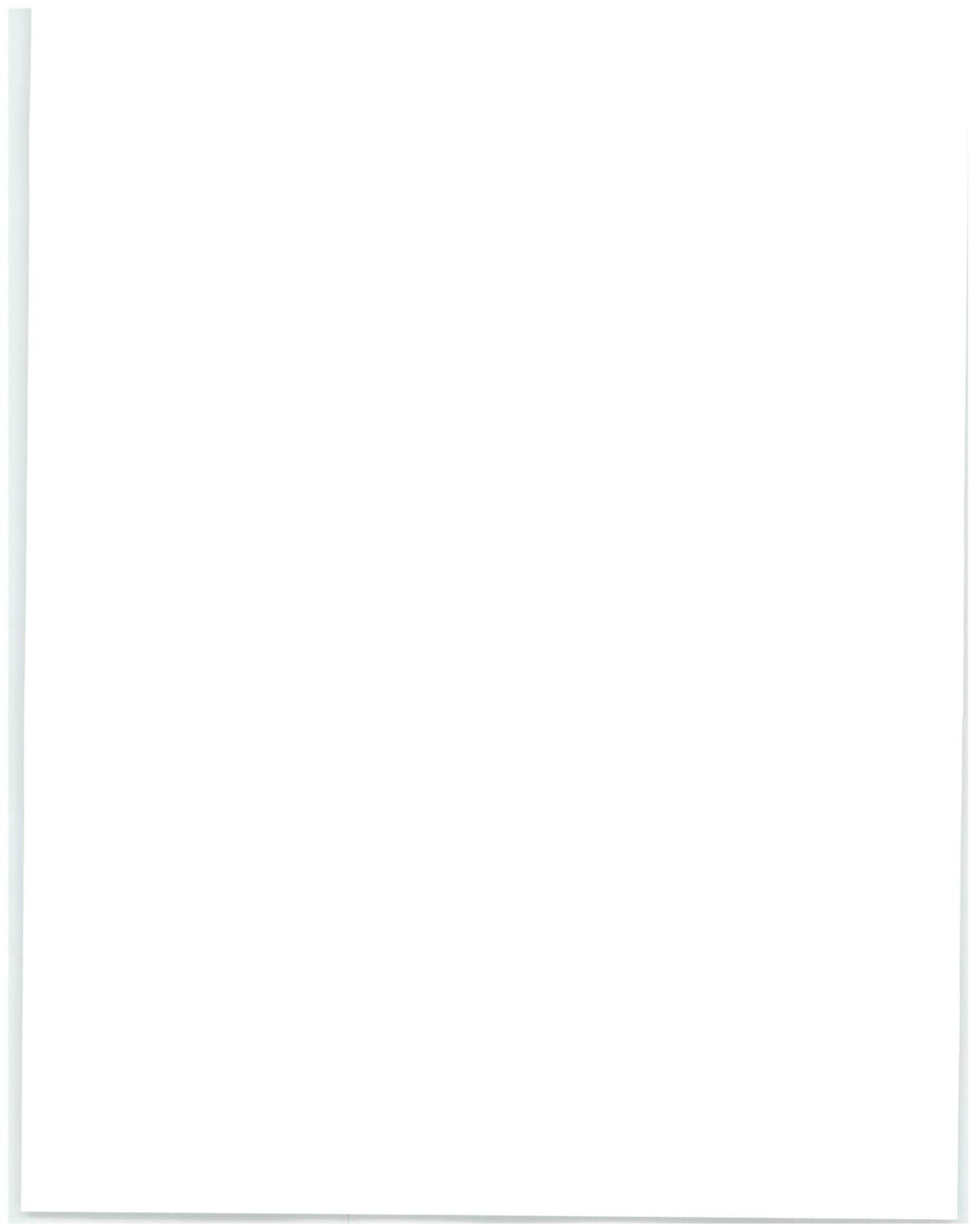
- D<sup>r</sup> Tarik Möröy, président et directeur scientifique
- D<sup>r</sup> Louis-Gilles Durand, directeur exécutif, Administration et Services à la recherche
- M<sup>e</sup> Jules Brière, procureur
- M<sup>e</sup> Stéphane Létourneau, secrétaire

---

La Commission se réunit à 11 h 25 sous la présidence de M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce), président de la Commission.

#### ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission et de l'ordre du jour de la séance (annexe II).



Mme la secrétaire informe la Commission du remplacement.

### AUDITION ET ÉTUDE DÉTAILLÉE

M. Chagnon (Westmount–Saint-Louis), M. Couillard (Mont-Royal) et Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve) font des remarques préliminaires.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les requérants.

Préambule : Le préambule est adopté.

Article 1 : L'article 1 est adopté.

Article 2 : Après débat, l'article 2 est adopté.

Articles 4 à 7 : Les articles 4 à 7 sont adoptés.

Article 8 : Après débat, l'article 8 est adopté.

Article 9 : Après débat, l'article 9 est adopté.

Article 10 : M. Chagnon (Westmount–Saint-Louis) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 10, amendé, est adopté.

Articles 11 et 12 : Les articles 11 et 12 sont adoptés.

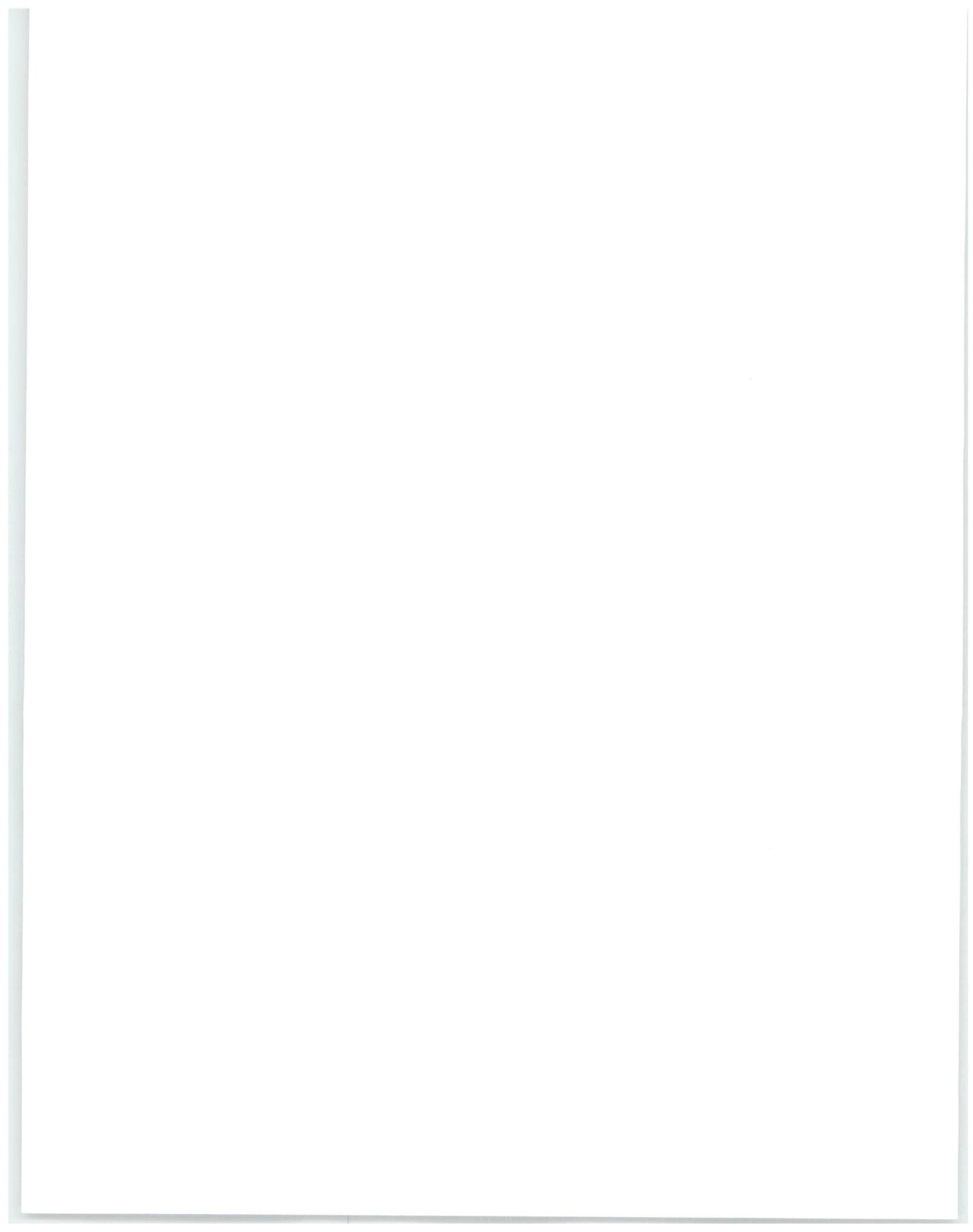
Article 13 : Après débat, l'article 13 est adopté.

Article 14 : L'article 14 est adopté.

Article 15 : M. Chagnon (Westmount–Saint-Louis) propose l'amendement coté Am 2 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 15, amendé, est adopté.



Article 16 : M. Chagnon (Westmount–Saint-Louis) propose l'amendement coté Am 3 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 16, amendé, est adopté.

Article 17 : M. Chagnon (Westmount–Saint-Louis) propose l'amendement coté Am 4 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 17, amendé, est adopté.

Constant une erreur dans la numérotation du projet de loi, soit l'absence d'un article 3, sur la proposition de M. le président, la Commission recommande la renumérotation du projet de loi amendé.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

Texte du projet de loi n° 213 : Le texte du projet de loi n° 213, *Loi concernant l'Institut de recherche cliniques de Montréal*, amendé, est adopté.

À 12 h 10, la Commission, ayant accompli son mandat, suspend ses travaux quelques minutes, avant d'effectuer un autre mandat.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

  
Denise Lamontagne

  
Russell Copeman

DL/jm

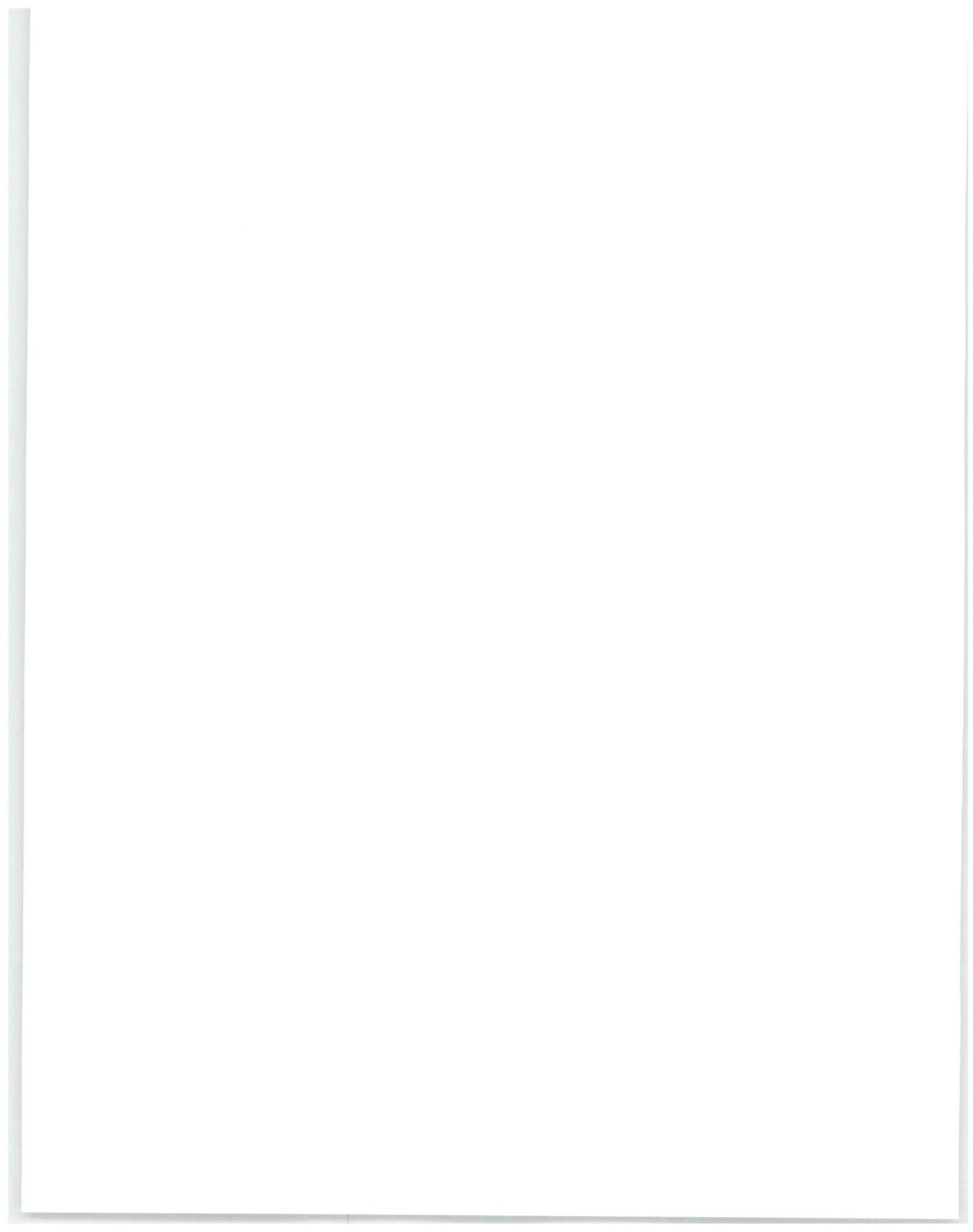
Québec, le 6 décembre 2006

1875

1875

ANNEXE I

Amendements adoptés

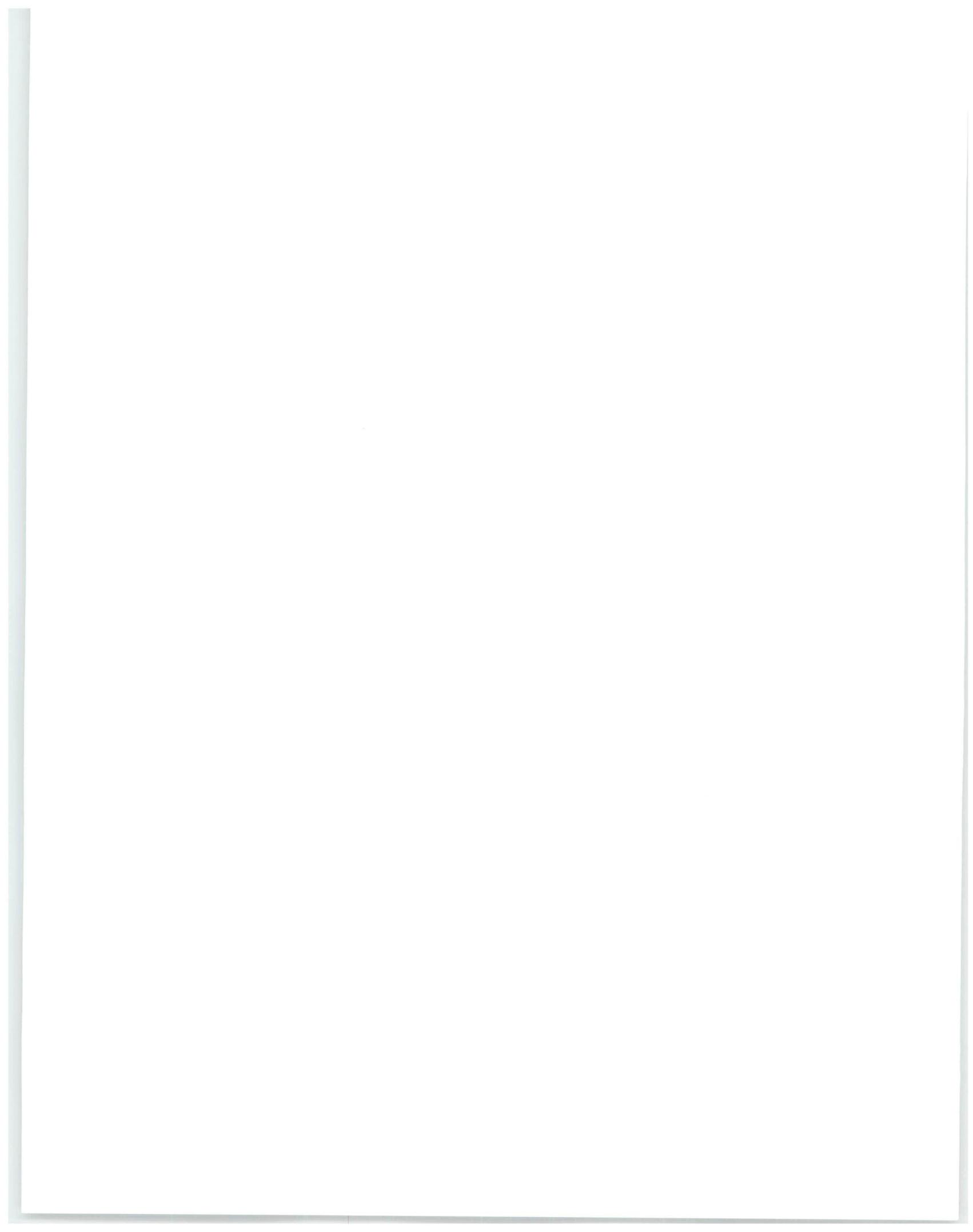


AM 1  
@.10

AMENDEMENT

L'article 10 du projet de loi est modifié par le  
remplacement, dans la première ligne, du chif-  
fre "8" par le chiffre "7".

Adopté  
AH



AM 2  
a.15

**Projet de loi no. 213**

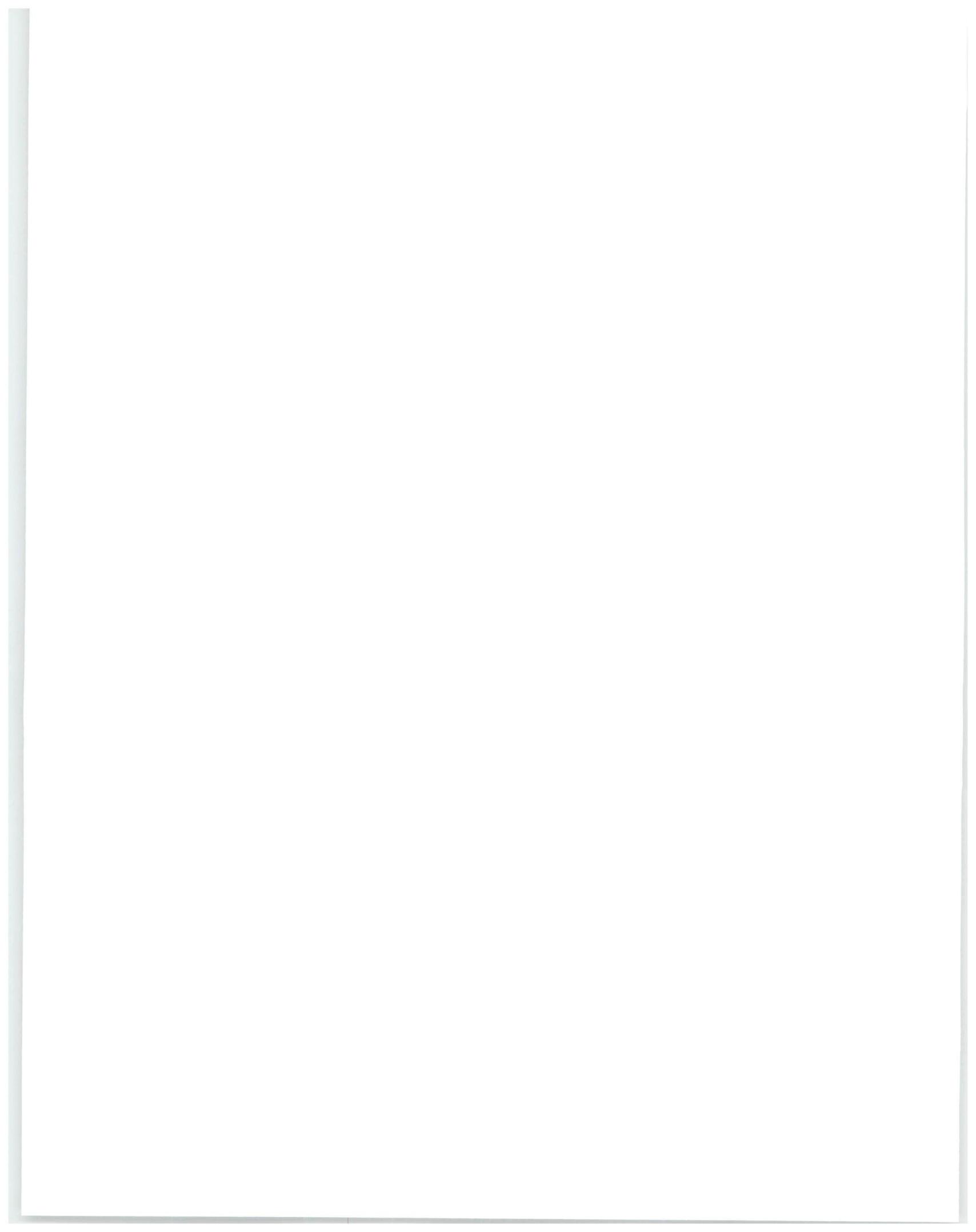
**Loi concernant l'Institut de recherches cliniques de Montréal**

**Amendement**

Article 15

Remplacer la parenthèse par ce qui suit : « 31 mars 2007 »

Adopté  
DQ



AM3  
a.16

**Projet de loi no. 213**

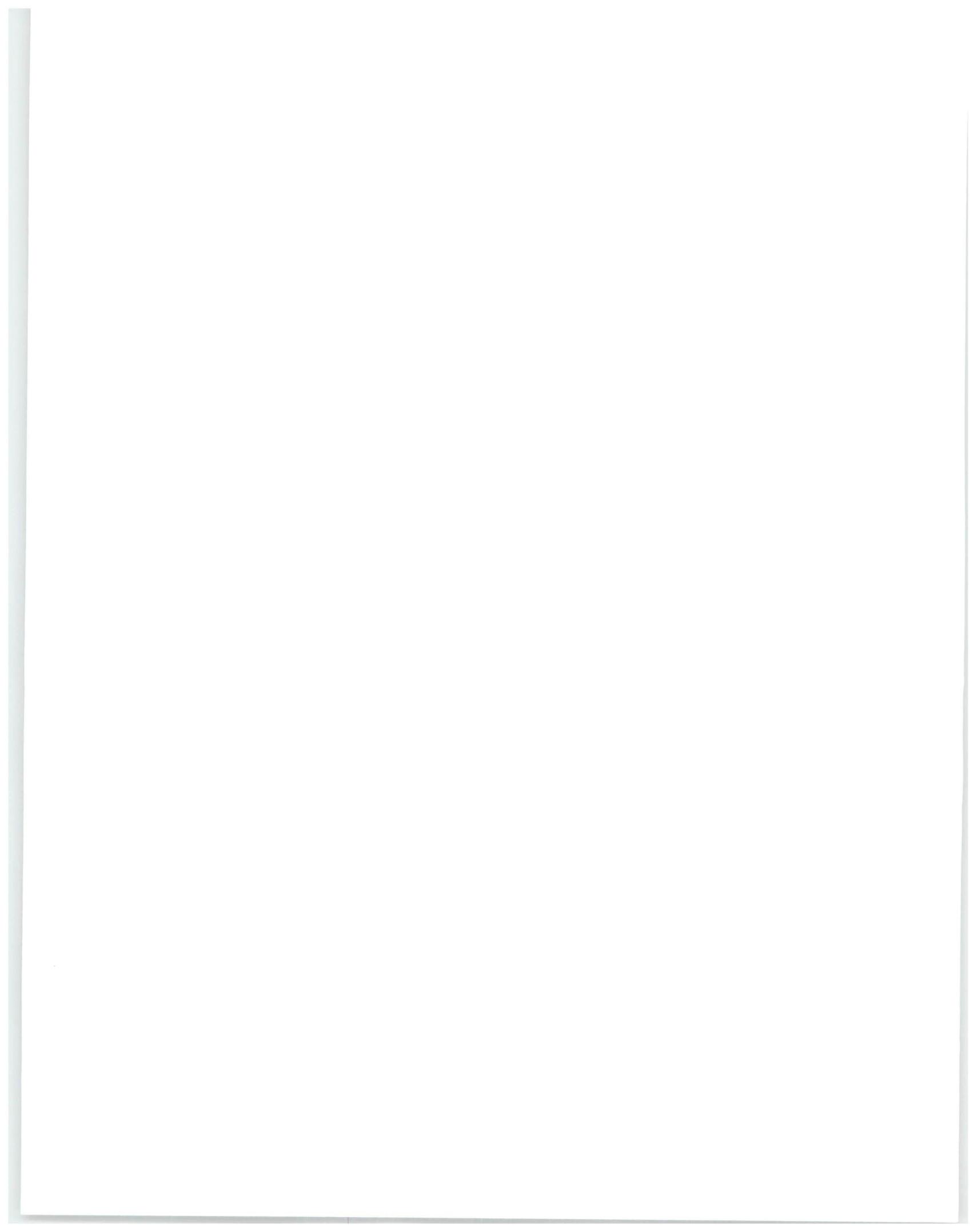
**Loi concernant l'Institut de recherches cliniques de Montréal**

**Amendement**

Article 16

Remplacer la parenthèse par ce qui suit : « 1<sup>er</sup> avril 2007 »

Adopté  
29



AM 4  
a.17

**Projet de loi no. 213**

**Loi concernant l'Institut de recherches cliniques de Montréal**

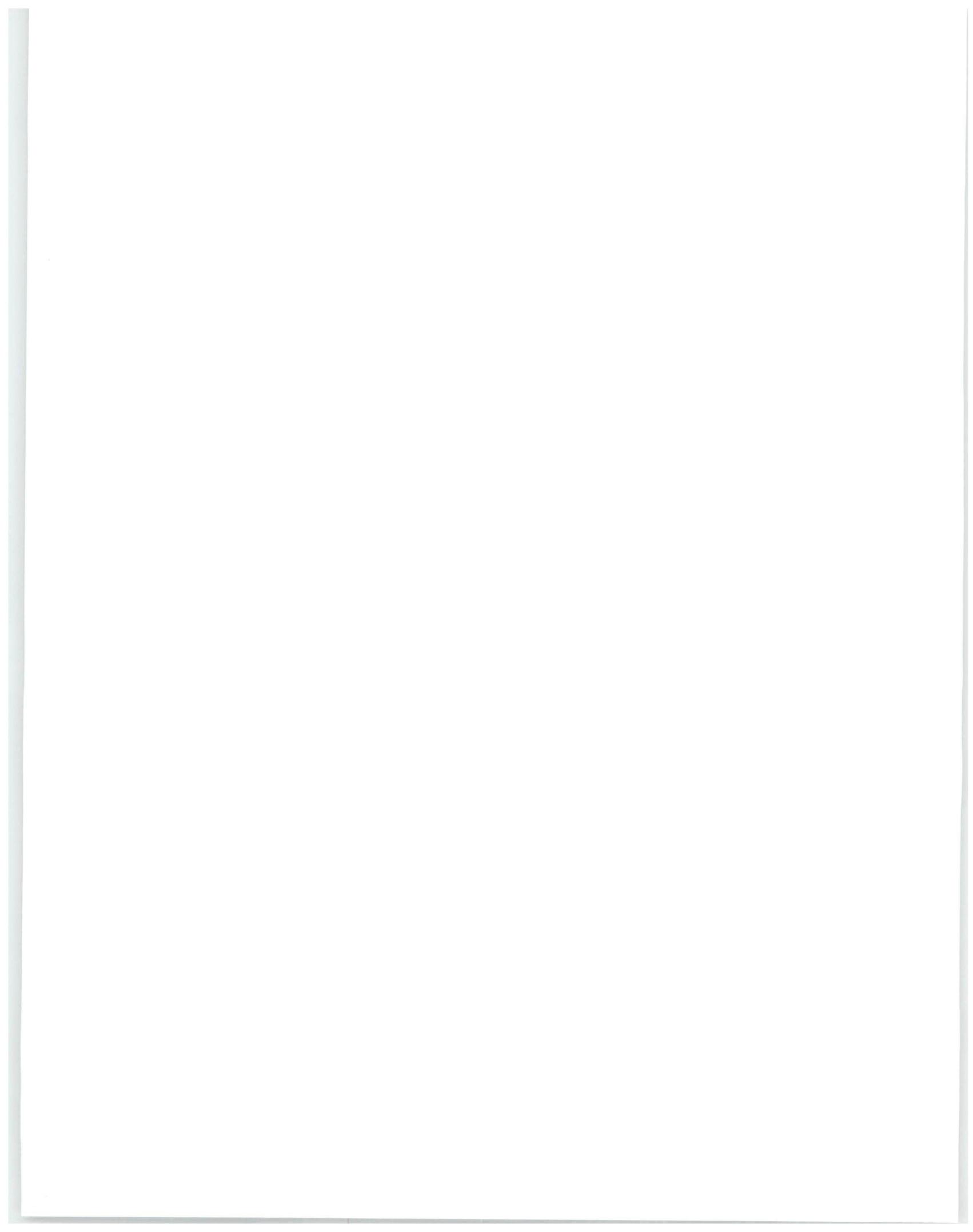
**Amendement**

Article 17

Remplacer cet article par le suivant :

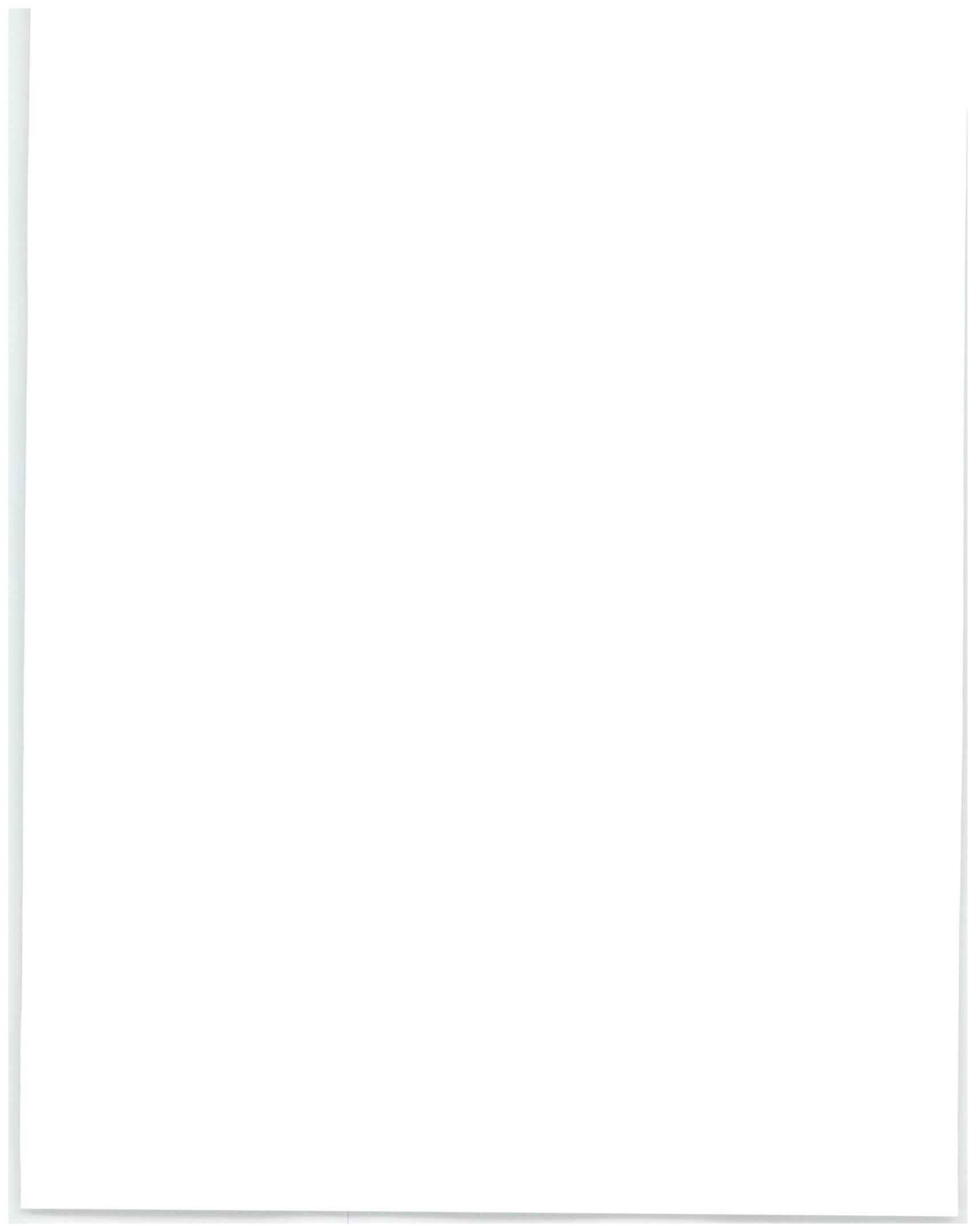
« **17.** La présente loi entre en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2007. »

*Adopté*  
*WG*



ANNEXE II

Ordre du jour





COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Audition des intéressés et étude détaillée des projets de loi d'intérêt privé suivants :  
n° 213, *Loi concernant l'Institut de recherches cliniques de Montréal* et n° 215, *Loi fusionnant Centre de réadaptation Mackay et L'Association montréalaise pour les aveugles sous le nom de Centre de réadaptation MAB-Mackay/MAB-Mackay Rehabilitation Centre*

Le mercredi 6 décembre 2006

Salle Louis-Joseph-Papineau

**ORDRE DU JOUR**

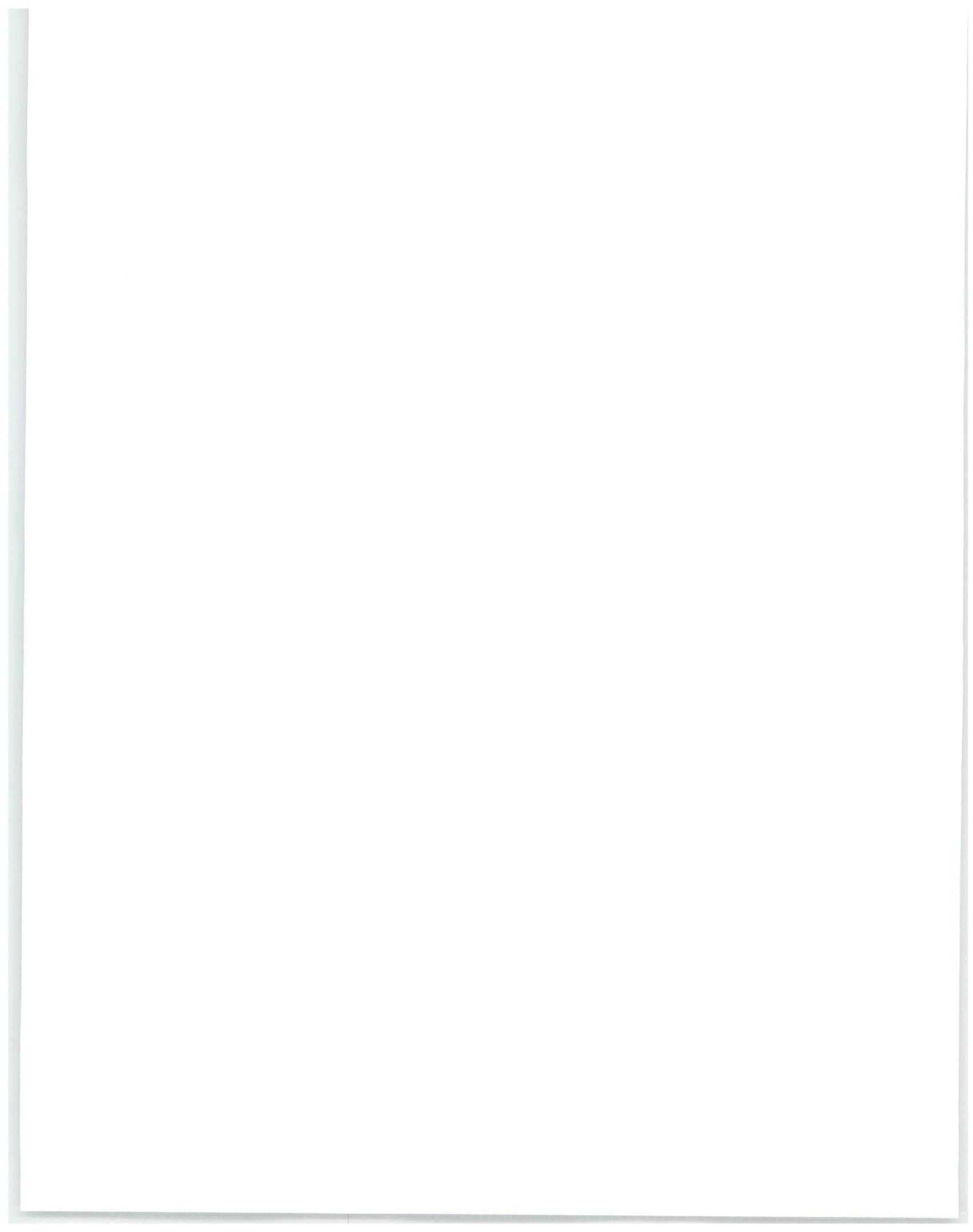
Après les affaires courantes, vers 11 heures, jusqu'à 13 heures

- 1) PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ N° 213, *Loi concernant l'Institut de recherches cliniques de Montréal*

Proposeur : M. Jacques Chagnon, député de Westmount–Saint-Louis

Requérant : Institut de recherches cliniques de Montréal

D<sup>r</sup> Tarik Möröy, président et directeur scientifique  
D<sup>r</sup> Louis-Gilles Durand, directeur exécutif,  
Administration et Services à la recherche  
M<sup>e</sup> Stéphane Létourneau, secrétaire général  
M<sup>e</sup> Jules Brière, procureur



2) PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ N° 215, *Loi fusionnant le Centre de réadaptation Mackay et L'Association montréalaise pour les aveugles sous le nom de Centre de réadaptation MAB-Mackay/MAB-Mackay Rehabilitation Centre*

Proposeur : M. Russell Copeman, député de Notre-Dame-de-Grâce

Requérants : Centre de réadaptation Mackay et L'Association montréalaise pour les aveugles

Mme Christine Boyle, directrice générale du Centre de réadaptation Mackay et directrice générale par intérim et secrétaire de L'Association montréalaise pour les aveugles

M. Keith Hardie, directeur général adjoint par intérim de L'Association montréalaise pour les aveugles et directeur général adjoint par intérim du Centre de réadaptation Mackay

M<sup>e</sup> Yves A. Dubois, procureur

13 h 00 *Ajournement*

DL/jm

